

AUJOURD'HUI

Niveau d'alerte sur persistance prévu dans les départements du Nord - Pas-de-Calais

DEMAIN

pas de dépassement prévu pour demain sur l'ensemble des départements

Avant-hier 08/04/2020		Hier 09/04/2020		Aujourd'hui 10/04/2020		Demain 11/04/2020		
Polluants et seuils dépassés en µg/m <sup>3</sup>		Polluants et seuils dépassés en µg/m <sup>3</sup>		Zone(s) concernée(s) par le dépassement du seuil réglementaire	Polluants et seuils prévus en µg/m <sup>3</sup>		Polluants et seuils prévus en µg/m <sup>3</sup>	
Particules PM10	Ozone	Particules PM10	Ozone		Particules PM10	Ozone	Particules PM10	Ozone
Moyenne journalière	Moyenne horaire	Moyenne journalière	Moyenne horaire		Moyenne journalière	Moyenne horaire	Moyenne journalière	Moyenne horaire
80		50		Nord	50			
50		50		Pas-de-Calais	50			
		50		Somme				
				Aisne				
				Oise				

**Légende**

En cas de risque de pollution atmosphérique important, un dispositif préfectoral comportant deux niveaux est mis en place :

- 1<sup>er</sup> niveau : information et recommandation** → des recommandations sanitaires et comportementales sont préconisées
- 2<sup>ème</sup> niveau : alerte** → en plus des recommandations sanitaires et comportementales du 1er niveau, des mesures obligatoires pour la réduction des émissions de polluants sont mises en place par les **Préfets**

Le **niveau d'alerte sur persistance** est déclenché lorsque le niveau d'information et recommandations est prévu pour le jour même et le lendemain.

µg/m<sup>3</sup> = un millionième de gramme

RECOMMANDATIONS SANITAIRES ET COMPORTEMENTALES

**L'Agence Régionale de la Santé recommande :**

**aux personnes sensibles** et vulnérables (femmes enceintes, nourrissons, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies respiratoires ou cardiovasculaires, asthmatiques) de :

- En cas d'épisode de pollution dû aux particules en suspension PM10, aux oxydes d'azote ou au dioxyde de soufre :

**Eviter leurs activités sportives et physiques intenses** en plein air, autant en plein air qu'à l'intérieur et **reporter les activités** qui demandent le plus d'effort

**Eviter leurs déplacements** sur les grands axes routiers et leurs abords en période de pointe pour être moins exposé

- En cas d'épisode de pollution dû à l'ozone :

**Eviter les activités physiques et sportives intenses en plein air, celles à l'intérieur peuvent être maintenues**

**Eviter les sorties durant l'après midi**

**Pour la population générale : Réduisez les activités physiques et sportives intenses**

**Dans tous les cas, en cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès de votre médecin ou pharmacien.**

**Le Préfet (les Préfets) recommand(ent) :**

Par mesure de prévention, il est préférable dans le cadre de vos déplacements d'utiliser **les moyens de transport les moins polluants**, tels que la mobilité "active" (vélo, marche, ...), les transports en commun, le covoiturage **ou à défaut de réduire votre vitesse de circulation.**

Il est également recommandé de **maîtriser vos consommations énergétiques, liées au chauffage lors de l'utilisation de celui-ci**, en modérant la température du logement et en limitant le chauffage d'appoint non performant, notamment au bois et au charbon.

Les **acteurs économiques** (industrie et agriculture) **sont également invités à réduire les émissions de polluants dans le cadre de leurs activités.**

Pour rappel, le **brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit et ce, toute l'année.**

**Le détail des mesures recommandées est disponible auprès des préfetures.**

EXPLICATION DU PHENOMENE ET PREVISIONS POUR AUJOURD'HUI ET DEMAIN

**Les poussières en suspension trouvent pour origines principales le chauffage, les activités économiques (industrielles et agricoles) et le trafic routier.**

Les départements du Nord et du Pas-de-Calais sont concernés par cet épisode de pollution.

L'épisode est déclenché depuis le 8/4/2020 sur le Nord et le Pas-de-Calais pour la zone littorale. Hier, il s'est étendu au reste des départements du Nord et Pas-de-Calais et inclus le département de la Somme.

Hier, le niveau d'informations et recommandations a été constaté sur le Nord, le Pas-de-Calais et la Somme. Cela s'expliquait par des niveaux de fond très importants, la formation de particules secondaires (issues de la transformation des oxydes d'azote et de l'ammoniac qui ont pour origine le chauffage, l'agriculture, le trafic ...) auxquels venait s'ajouter une masse d'air chargée de particules en provenance de la zone Nord Est de l'Europe. Les concentrations de ce jour seront plus faibles qu'hier en raison d'une légère amélioration des conditions de dispersions (hauteur de couche limite) notamment sur la zone littorale mais resteront supérieures au seuil d'information et recommandation.

**Demain, au vu des conditions météorologiques (amélioration des conditions de dispersion) et des modèles de prévision de la qualité de l'air, les concentrations de particules devraient rester en dessous du niveau d'information et de recommandation sur l'ensemble des départements de la région.**

Pour connaître les mesures engagées par les Préfets, consultez le site de votre Préfecture

Suivi de la pollution en temps réel et prévision actualisée	Suivi du dispositif et mesures d'urgence	Effets de la pollution atmosphérique sur la santé
<a href="http://www.atmo-hdf.fr">www.atmo-hdf.fr</a> 06 76 41 28 61 (zones Nord- Pas-de-Calais) 06 87 76 73 81 (zones Aisne,Oise,Somme) <a href="#">S'abonner gratuitement aux alertes.</a>	<a href="http://www.prefectures-regions.gouv.fr">http://www.prefectures-regions.gouv.fr</a> 03 20 30 59 59 (préfecture Nord) 03 21 21 20 00 (préfecture Pas-de-Calais) 03 22 97 80 80 (préfecture Somme) 03 23 21 82 82 (préfecture Aisne) 03 44 06 12 34 (préfecture Oise)	<a href="https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/">https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/</a> 03 62 72 86 27
		